Plan détaillé du cours magistral

INTRODUCTION AU DROIT MÉDICAL & DES TRAVAILLEURS DE SANTÉ

SEMESTRE I – MASTER I – UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE Pr. Mathieu Touzeil-Divina

Leçon I : introduction *raspalienne* : entre droit(s), médecine, santé & travail

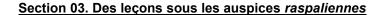
Section 01. Droit(s), médecine, santé & travail

- §1. Du droit de la médecine aux droits de la santé
- §2. Des « professionnels » aux « travailleurs » de santé
- §3. Du système de santé & de son « code » des « professions »

Section 02. Des trois règnes aux trois parties

- §1. Des trois règnes sanitaires & pharmaceutiques
- §2. Des trois temps de chaque leçon
- « Histoire(s) » du jour : d'Наммикаві ...à Lajaunie !
- § 3. Des soins & des professions entre trois droits & trois juges ?

TC, 07 juillet 2014, *Clinique Porte océane*Trib. civ. Domfront, 28 septembre 1830, *Famille Foucault c/ D^r Frédéric HÉLIE*Cass., Civ., 20 mai 1936, *Dr. Nicolas c. Mme Mercier*CC, 22 juillet 1980, *Protection des matières nucléaires*



Les objets du jour : des « pots de GALIEN » aux objets raspaliens (de DELEUIL au manuel)

§1. Un « père » & promoteur des droits de la santé

Le « Playmo de santé » du jour : François-Vincent RASPAIL (1794-1878)

§2. Application raspalienne au droit médical : une conception « globale »

La jurisprudence du jour : T^{al} correc. de la Seine, 8° ch., 19 mai 1846, Doyen ORFILA c/ sieur RASPAIL

§3. Application raspalienne aux professions de santé : une conception « globale »



Leçon II : des sources du droit médical & des travailleurs de santé

Section 01. Quelles « sources » ?

§1. Des sources matérielles & formelles

L'exemple des épidémies aux pandémies

Des réactions médicales & juridiques

La jurisprudence du jour :

Cass., AP, 17 novembre 2000, PERRUCHE

§2. Des doctrines « organiques » & collectives

CÉ, 23 décembre 2020, Association Autisme Espoir vers l'École CÉ, 10 octobre 2023, A & B. c. référentiel ONIAM

§3. Des doctrines « académiques » & personnelles

TA Nancy, 18 août 2023, Mme E. c. CH Émile DURKHEIM d'Épinal





Section 02. Des sources internes

- §1. Des bases constitutionnelles « sanitaires »
- CC, 15 janvier 1975, Loi autorisant l'IVG
- CC, 22 juillet 1980, Matières nucléaires
- CC, 27 juillet 1994, Loi bioéthique
- CC, 26 mars 2020, Covid-19
- §2. Des codifications sanitaires
- §3. De l'importance des droits & de la déontologie « professionnels »

Cass., Civ. 1ère, 18 mars 1997, AUDAT contre ABBADIE & RABIN

Section 03. Des sources au-delà des frontières

- §1. Sources internationales
- §2. Sources européennes

CJUE, 19 avril 2007, Aikaterini STAMATELAKIS

L'objet du jour : de l'École de Salerne à l'homéopathie germanique

§3. Sources méditerranéennes

« Histoire(s) » du jour : d'IMHOTEP à HIPPOCRATE Le « *Playmo de santé* » du jour : IMHOTEP (-2667 -2600)



Leçon III : de la doctrine (académique) « médecine légale » enseignée... aux droits de la santé diffusés

Section 01. De la chirurgie à la médecine « légales »

§1. Des batailles royales aux Lumières

Le « *Playmo de santé* » du jour : Ambroise PARÉ (1509-1590)

« Histoire(s) » du jour : d'Astruc-Levasseur

... à BELLOC-FODÉRÉ

§2. Un des premiers théoriciens

« au charbon » : BELLOC

L'objet du jour : du charbon & de la doctrine « BELLOC »

§3. Paris & FOURCROY sont magiques



Section 02. Le grand siècle de la « médecine légale » en « pratiques »

- §1. Les trois terres originelles impériales
- §2. Des premiers codes & des premiers privatistes associés

La jurisprudence du jour : Cass., req., 20 juin 1835, guignard GUIGNE c. Dr. THOURET-NOROY

Trib. civ. Domfront, 28 septembre 1830, *Famille Foucault c/Dr Frédéric HÉLIE*

Trib. civ. Évreux, 17 décembre 1833, *guignard GUIGNE c. Dr. THOURET-NOROY*

§3. L'hyperspécialisation médicale appliquée à la médecine légale

Assises de la Seine, 4 février 1909, RENARD & COURTOIS

Section 03. La transformation académique en droit(s) de la santé

- §1. L'étatisation médicale par l'Ordre et le droit public
- §2. De la santé publique au(x) droit(s) de la santé
- §3. Réformes, spécialisations nouvelles
- & revendications médicales

Partie I – De la santé sous monopoles

Leçon IV : d'un monopole médico-centré, l'autre : des cultes charitables à l'État du biopouvoir

Section 01. Les évolutions d'un droit médico-centré

- §1. Du monopole religieux à celui de l'État
- §2. Des doubles corporations aux professions de la santé publique

Le « *Playmo de santé* » du jour : Saint Côme (X-303)

« Histoire(s) » du jour : Saints Côme & DAMIEN (X-303)

§3. L'étatisation confirmée : du 19 ventôse & 20 prairial an XI (de FOURCROY) au 30 novembre 1892 (Loi CHEVANDIER)

La jurisprudence du jour : CÉ, avis, 8 vendémiaire an XIV / 30 septembre 1805, soins des prêtres

Cass. Crim., 14 août 1863, Sœur Sainte-MARIE-THÉOPHILE



- §1. Biopouvoir, biopolitique & biodroit?
- §2. Un corps inviolable?

Cass., Crim., 13 août 1813, Ministère public c. Jean MONGENOT

§3. La non-patrimonialité du corps humain

Section 03. Trois caractéristiques du droit médical & des travailleurs de santé

§1. Une bien lente féminisation des hautes professions médicales

Un contre-exemple: Elizabeth BLACKWELL (1821-1910)

§2. Le médecin peut « ordonner » mais ce, pour seulement « soigner »

L'objet du jour : la mascotte « OXYCONTIN »

La jurisprudence du jour :

Cass., Crim., 13 août 1813, Ministère public c. Jean Mongenot

§3. Un exercice libéral (ou pas)



Leçon V : d'un monopole médical à celui d'une vente commerciale : la pharmacie

Section 01. Des monopoles de santé

§1. Entre service public & marché : le monopole de santé : ni évident, ni universel

Des corporations via la Loi d'Antoine CHEVANDIER à la contestation des monopoles médicaux

§2. De l'exercice illégal de la pharmacie

Tribunal de commerce, Créteil, 03 décembre 2019, Union des groupements de pharmaciens d'officine c. Centres Édouard LECLERC

La jurisprudence du jour : CA Paris, 04 avril 2013, *Société Herboristerie du Palais-Royal*

§3. Du cercle des herboristes disparus

CA Papeete, 27 juin 2002, Brigade tahitienne de Tiarei c. Loïc MARCHAND

Section 02. Évolution du droit des professions pharmaceutiques

§1. Des professions du médicament à celle – unique – de pharmacien

§2. Du « remède secret prohibé » (POPLAWSKI) à la pharmacopée des patates !

« Histoire(s) » du jour : d'Andromaque à MITHRIDATE *via* PARMENTIER

Le « *Playmo de santé* » du jour : Claude GALIEN (129-201)

L'objet du jour : des pots galéniques au « coca » MARIANI

HAS, 6 mai 2021, Thériaque

§3. De l'apothicairerie à l'officine, une réglementation quasi continue : des pharmaciens de classe au numerus clausus



- §1. Des conditions d'exercice « classiques » pour une profession médicale
- §2. Des différents exercices pharmaceutiques
- §3. Des pharmaciens « prescripteurs » et des « nouveaux » préparateurs en pharmacie



Leçon VI : au nom du médico-centré : les trois professions dites médicales & monopolisées

Section 01. Trois règles communes d'accès & d'exercices

- §1. De la formation & des nationalités
- §2. De l'inscription & de la discipline ordinales
- CÉ, Sect., 12 octobre 2009, Patrick-Hubert PETIT
- §3. De l'indépendance professionnelle

La jurisprudence du jour : TC, 14 février 2000, Jean RATINET c. CHR de Nancy

CÉ, 02 octobre 2009, Pierre Joseph c. Centre hospitalier de Sens

CÉ, 15 mars 2017, Docteur Jean-Michel COHEN

CÉ, Sect., 18 février 1998, Section locale du Pacifique Sud de l'ordre des médecins

CÉ, Ord., 27 juillet 2018, COYETTE c. CHU de Montpellier

CJUE, 22 avril 2010, Association of the British Pharmaceutical Industry

Section 02. Trois spécificités de l'indépendance médicale

L'objet du jour : à propos de la Quinine en Méditerranée

Le « *Playmo de santé* » du jour : Ibn SINA (980-1037) « Histoire(s) » du jour : d'AVERROÈS à Ibn AL NAFIS

- §1. La protection des médecins par l'exercice illégal de leur art
- §2. L'indépendance malgré le salariat médical des « cinq sillons »

Cass., Soc., 22 juillet 1954, CHAMBAS C. Domaine agricole de Chassaing

§3. Au nom des indépendances, le professionnel de santé ne répond « que » de sa faute

Cass., Civ. 1ère, 14 décembre 2022, JOHNSON & JOHNSON Medical

Section 03. Des obligations de soins

§1. Soigner ne peut mal faire?

Cass., req., 20 juin 1835, *guignard GUIGNE c. Dr. THOURET-NOROY* Trib. civ. Domfront, 28 septembre 1830, *Famille FOUCAULT c/ Dr Frédéric HÉLIE* Cass., Civ., 20 mai 1936, *Dr. NICOLAS c. Mme MERCIER*

Alfred VELPEAU (1795-1867)

§2. Du principe de l'obligation de soigner

CÉ, 16 décembre 2020, Asso. Alliance Vita & Juristes pour l'enfance CAA Paris, 9 juin 1998, Mme BERKOUN

§3. De la continuité & de la qualité des soins

CÉ, 12 janvier 2005, Docteur Gilbert X.

CAA Lyon, 16 mars 2023, Infirmière A. c. CH de Valence

oce The second s

Leçon VII : des gardiens des monopoles : les sept ordres professionnels de santé

Section 01. Des premières organisations professionnelles

- §1. Des corporatismes à la négation des « corps »
- §2. Du « mythe » révolutionnaire de la disparition des corps ... au syndicalisme professionnel
- §3. Vichy & les corps professionnels ressuscités

« Histoire(s) » du jour : de QUERRIOUX à BALTHAZARD

L'objet du jour : la Médecine sous Vichy

Le « *Playmo de santé* » du jour : Victor BALTHAZARD (1872-1950)



Section 02. Des ordres professionnels à la « positivité » vichyssoise

§1. Entre régulation interne & service public assumé

Trib. civil Seine, 26 novembre 1941, *Syndicat des mandataires aux poissons des halles centrales c./ Comité interprofessionnel de la conchyliculture*

CÉ, Ass., 31 juillet 1942, MONPEURT

La jurisprudence du jour : CÉ, Ass., 02 avril 1943, *Dr Bouguen*

- §2. Vichy sous pastille républicaine : un ripolinage ordinal
- §3. Des « sept » ordres professionnels de santé au « CLIO » :

Contre le désordre : l'Ordre des médecins, au cœur hiérarchique des ordres sanitaires

Section 03. Des contentieux ordinaux

§1. Les juges ordinaux

CÉ, 02 janvier 1959, Syndicat (...) de transformation des fruits, pâtes de fruits et fruits secs

§2. La protection de la déontologie : des droits du médecin à ceux des patients

CDOM Bordeaux, 03 décembre 2021, Didier R.

§3. La protection de la Sécurité sociale

CÉ, 14 janvier 2021, Chirurgien-dentiste A.

Leçon VIII : des monopoles sanitaires *bousculés* : la revendication des « *travailleurs de santé* »

« Histoire(s) » du jour : de MESMER à LIÉGEOIS via CHARCOT

Section 01. Des magnétiseurs, travailleurs de santé?

- §1. Du soin à la santé : qu'est-ce que soigner ?
- §2. Depuis MESMER : des magnétiseurs aux radiesthésistes

Trib. correc. de Grasse, 22 mars 1991, *Danièle GILBERT* Cass., crim., 18 août 1843, *Jean Joseph Adolphe RICARD*

§3. Des « courants » de magnétiseurs entre science, foi & pratiques

Section 02. De la protection ambiguë du monopole médical

§1. Des procès en charlatanisme au nom de la médecine & de son Ordre

CÉ, avis, 8 vendémiaire an XIV / 30 septembre 1805, soins des prêtres T^{al} correc. de la Seine, 8^e ch., 19 mai 1846, *Doyen ORFILA c/ sieur RASPAIL* CÉ, 8 novembre 1993, *magnétiseur X*.

Le « *Playmo de santé* » du jour : Mathieu ORFILA (1787-1853)

L'objet du jour : doctrine(s) d'ORFILA

§2. Étude(s) contentieuse(s)

La jurisprudence du jour : T^{al} corr. de Nantes, 15 février 1933, *Camille EYNARD* Cass., Crim., 2 décembre 2003, *Roger X. (Lebensberatung)*

§3. Des ambiguïtés de l'État face au magnétisme



Section 03. Des hypnotiseurs, travailleurs de santé?

CÉ, 21 décembre 2021, *C. c. Ordre national des chirurgiens-dentistes* Cass., Crim., 12 décembre 2000, *Christian & Jean-François X.*

§1. Des « Écoles » de Nancy & de la Salpêtrière

CAA Nancy, 29 mars 2022, Patients c. Hôpitaux universitaires de Strasbourg

§2. LIÉGEOIS, professeur hypnotisant du Droit

Ass. Seine, 20 décembre 1890, MP c. Gabrielle BOMPARD & Michel EYRAUD

§3. Hypnose & volonté : entre droit & santé!

Cass., Crim., 12 mars 2008, Alban DE JONG

Partie II – Droits & obligations des soignants

Leçon IX : du paternalisme médical au contractualisme sanitaire

Section 01. Unilatéralité & paternalisme médicaux originels

§1. De l'obéissance à la bienfaisance divine

Trib. civ. Domfront, 28 septembre 1830, Famille FOUCAULT c/ D^r Frédéric HÉLIE Cass., req., 20 juin 1835, guignard GUIGNE c. Dr. THOURET-NOROY

Le « Playmo de santé » du jour : Guy DE CHAULIAC (1300-1368)

§2. Du « privilège thérapeutique » au paternalisme étatique

Rappel de la section 03 de la leçon VI (obligations de soins)

§3. La revendication de l'interdit corporel : « noli me tangere »

« Histoire(s) » du jour : de FRACASTORO à FALLOPE

CEDH, 05 juin 2015, Vincent LAMBERT

Section 02. Du contractualisme médical

- §1. Une revendication libérale & prétorienne
- §2. Du « colloque » très « singulier »

L'objet du jour : des clystères : qui dégage, soulage ?

Cass., Crim., 13 août 1813, Ministère public c. Jean MONGENOT

§3. Une « évidence » dans les établissements privés de santé

La jurisprudence du jour :

Cass., Civ., 20 mai 1936, Dr. NICOLAS c. Mme MERCIER

Section 03. Des remises en cause du contrat médical

§1. Au nom du service public

CAA Paris, 27 mai 2013, *AP-HP* CC, 21 juin 2019, QPC, *Clinique Saint CŒUR* & *alii*

- §2. Au nom de la Loi (KOUCHNER)
- §3. Au nom de la jurisprudence

Cass., Civ, 1ère, 28 janvier 2010, Mme MIMOUN c. CPAM de l'Indre

Cass., Civ, 1ère, 03 juin 2010, SEURT c. CPAM de Gironde

Cass., Civ, 1ère, 14 octobre 2010, Adrian B.

Cass., Civ, 1ère, 14 octobre 2010, Claire X.



Leçon X : des droits des soignants entre libertés, secrets, sciences & consciences

Section 01. De l'influence directe de la conscience parallèlement à la science

§1. Du référent au serment hippocratiques

Le « *Playmo de santé* » du jour : HIPPOCRATE (-430 -377)

L'objet du jour : des serments

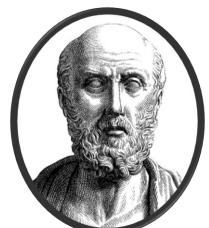
TC, 14 février 20 00,

X. c. Caisse régionale d'assurance maladie du Nord-Est

§2. De la morale abrahamique à la déontologie professionnelle

§3. Du secret de la confession au secret médical

La jurisprudence du jour : Cass., Crim., 19 décembre 1885, Dr WATTELET (affaire dite du secret Jules BASTIEN-LEPAGE) CÉ, 26 septembre 2018, Dr AZOULAY



Section 02. De l'indépendance médicale au nom de la science (et contre la conscience)

- §1. De l'importance des chirurgiens royaux
- « Histoire(s) » du jour : de FÉLIX à PATIN
- §2. Du refus de toute tutelle : des Églises à l'État ?
- §3. Du monopole médical indépendant mais sous protection publique : la lutte au nom de la science contre les charlatanismes

Cass., Crim., 27 mai 1854, *rebouteuse femme JACOB* CÉ, avis, 8 vendémiaire an XIV / 30 septembre 1805, *soins des prêtres*

Section 03. De la liberté médicale par les consciences (et parfois contre la science ?)

- §1. Du libre refus de soin(s) au nom de la conscience
- §2. De la liberté de prescrire sous influences

Cass., Civ., 20 mai 1936, *Dr. NICOLAS c. Mme MERCIER* CÉ, Sect., 18 février 1998, *Section locale du Pacifique Sud de l'ordre des médecins* CÉ, 28 janvier 2021, *X & alii*

L'exemple des « antivax »

§3. L'absence d'un droit des patients aux modalités thérapeutiques

CÉ, Ord., 27 juillet 2018, COYETTE c. CHU de Montpellier

Leçon XI : des travailleurs & des urgences en milieux hospitaliers & sous hiérarchie médicale

Section 01. Des « travailleurs » hospitaliers

§1. Des hospitalo-universitaires

L'objet du jour : du mortier académique à ganse dorée

CÉ, 06 mars 2015, *LERICHE*

§2. Des fonctionnaires hospitaliers peu médicaux ?

La jurisprudence du jour : CC, 21 juin 2019, QPC, Clinique Saint CŒUR & alii

§3. Des directeurs d'hôpitaux

CÉ, 16 mars 2005, Ministres de la Santé et de la Fonction publique c. Isabel BURBAUD

Section 02. Des praticiens & médecins hospitaliers

§1. Des nouveaux « médecins hospitaliers »

CÉ, 28 octobre 2022, Syndicat Jeunes Médecins

§2. Au nom d'un service public retrouvé

CC, 09 décembre 2022, Conseil national de l'Ordre des médecins

§3. L'attractivité renforcée des médecins hospitaliers

CÉ, 09 février 2023, Syndicat Jeunes Médecins

Section 03. Des « urgences » hospitalières

§1. Toulouse RPZ

Le « *Playmo de santé* » du jour : Louis LARENG (1923-2019)

« Histoire(s) » du jour : de Larrey-Lareng via Bellevue-Röntgen à Guilhem-Ducuing

§2. Des urgences aux droits courbés ?

CAA Lyon, 10 juin 2008, *Radouane IJJOU c. CH de Bourg-en-Bresse* CÉ, Ord., 27 juillet 2018, *COYETTE c. CHU de Montpellier*

§3. Du Sos au SAS?



Leçon XII : des « auxiliaires » médicaux à la revendication des « travailleurs de santé » ?

Section 01. Des infirmières & des infirmiers

§1. De la mère à la sœur et au frère laïques

La « *Playmo de santé* » du jour : Florence Nightingale (1820-1910)

§2. Des statuts divers pour un ordre professionnel unique

§3. Des actes au « rôle » infirmer

La jurisprudence du jour : CDNI, 11 mai 2023, *hydrotomie percutan*ée

Section 02. Des auxiliaires hors de l'infirmerie

L'objet du jour :

des carnets infirmiers à l'échelle de MONOYER

§1. Des orthoptistes aux opticiens

« Histoire(s) » du jour : de Marat-Monoyer à Parinaud-Lapersonne-Pigassou

- §2. Des agents de la mort, auxiliaires de la santé?
- §3. Des brancardiers jusqu'aux agents de propreté?

Cass., Soc., 18 mai 2005, Clinique CONTI c. CHEVALIER

Section 03. Des ostéopathes, travailleurs de santé

§1. Des massages à la manipulation

CÉ, 29 novembre 1999, Fédération française des masseurs kinésithérapeutes

§2. Des reconnaissances juridiques de l'ostéopathie

CÉ, 19 mai 2006, Syndicat national des ostéopathes de France CÉ, 16 mai 2012, Association française d'ostéopathie

§3. La peur médicale de l'atteinte au monopole... médical!

Cass., Civ. 1ère, 23 janvier 2019, Société la Médicale de France



Leçon XIII : libertés religieuses des travailleurs de santé : entre droit(s) & Laïcité

§ liminaire. Des droits protégés – hors Laïcité – des patients et des soignés

Section 01. Des services publics laïques

§1. Des dénominations peu catholiques héritées

Le « *Playmo de santé* » du jour : André VÉSALE (1514-1564)

« Histoire(s) » du jour : de « PASTEUR » à CALMETTE

L'objet du jour : des laïques jouvences & élixirs ?

§2. Des crèches de la nativité hors des maternités

CÉ, Ass., 09 novembre 2016, Fédération de la libre pensée de Vendée

§3. Des aumôniers des services publics

CAA Lyon, 10 juin 2008, Radouane IJJOU c. CH de Bourg-en-Bresse



Section 02. Des agents publics laïques

- §1. De la laïcisation progressive de la déontologie médicale
- §2. L'avis « MARTEAUX » de l'an 2000 & la non-manifestation des opinions religieuses

CÉ, Avis, 03 mai 2000, Julie MARTEAUX

§3. Du voile, encore & toujours

CEDH, 26 novembre 2015, Christiane EBRAHIMIAN c. France

Section 03. Oh la Barbe : un contentieux de la Laïcité

§1. Le centre hospitalier & la CAA sous « ordre moral »?

CAA Versailles, 19 décembre 2017, A. c. CH de Saint DENIS

§2. Le juge de cassation, au nez et à la barbe des juges du fond

La jurisprudence du jour : CÉ, 12 février 2020, *A. c. CH de Saint DENIS*

§3. Entre liberté de conscience & Laïcité

CEDH, 04 octobre 2022, MORTIER c. Belgique

Leçon XIV : représentations fictionnelles des travailleurs de santé en milieux hospitaliers

Section 01. Du droit médical & des travailleurs de santé sous fictions

§1. Quand droit(s) & fiction(s) s'emmêlent

« Histoire(s) » du jour : de Claude BERNARD à John Snow

La jurisprudence du jour : CA Paris, 17 mars 1986, *AP-HP*

C. Miami, 01 décembre 2017, DNR

Le cas du médecin légiste fictionnel : entre fantasme et... fantasme !

- §2. Des séries médicales & des « référents »
- §3. Des étudiants & des auxiliaires minorés

Section 02. Des personnels de santé sous pressions : GREY's anatomy

- §1. Le coûteux service public du Seattle Grace Hospital
- §2. La société hiérarchisée des professionnels de santé
- §3. Le rapport aux corps morts & aux âmes interrogé

Section 03. Des « urgences » sous fictions & pressions

L'objet du jour : d'une série, l'autre...

Le « *Playmo de santé* » du jour : Michael Crichton (1942-2008)

- §1. Le manque décrié de personnels & de moyens dédiés
- §2. La revendication de méthodes & de droits dérogatoires
- §3. Caricatures & clichés



Partie III – Droits & obligations des soignés

Leçon XV : de l'information au consentement aux soins

Section 01. De la recherche continue de l'information médicale

§1. Des données évolutives de la Science

« Histoire(s) » du jour : de BICHAT à LARREY via LAENNEC

§2. Des données acquises puis avérées de la Science

Cass. Req., 28 juillet 1862, *Officier de santé Lodieu c. Hyacinthe Boulanger* Cass., Civ., 20 mai 1936, *Dr. Nicolas c. Mme Mercier* Cass. Civ., 1ère, 06 juin 2000, *Auriculaire mal plâtré de M. X.*

§3. Du développement professionnel continu

Section 02. De la transmission de l'information médicale

§1. Matérialité de l'information

Cass. Civ. 1ère, 09 octobre 2001, Franck Abel COINDOZ c. Docteur CHRISTOPHE & alii Cass., Civ., 1ère, 07 octobre 1998, CASTAGNET c. CPAM de la Vienne CÉ, 05 janvier 2000, Époux Telle CÉ, 26 juin 2016, Centre hospitalier universitaire de Poitiers

§2. Modalités de la transmission de l'information

Cass. Civ., 1ère, 25 février 1997, *HÉDREUL c. Dr. COUSIN* CÉ, 10 octobre 2012, *Mme BEAUPÈRE & LEMAÎTRE c. CHU de Rouen* CÉ, Sect., 20 novembre 2020, *Mme V. c. CHR de la Martinique*

§3. Limites à la transmission de l'information

CÉ, 26 septembre 2 005, Conseil national de l'Ordre des médecins

Section 03. De la recherche non-absolue du consentement des patients

§1. Des paradoxes déontologiques de la médecine sous Vichy

Le « Playmo de santé » du jour : Louis PORTES (1891-1950)

L'objet du jour : d'une médaille, l'autre

§2. De la revendication du consentement aux soins

La jurisprudence du jour : Cass., req. 28 janvier 1942, *Dr Parcelier c. auto. Teyssier* Cass., Crim., 03 juillet 1969, *X.*

§3. Des rares exceptions à la nécessité du consentement

CÉ, Ass., 26 octobre 20001, SENANAYAKE c. AP-HP
CÉ, Ord., 16 août 2002, FEUILLATEY c. CHU de Saint-ETIENNE
CC, 10 novembre 2022, Zohra M. & alii
Cass., Civ. 1ère, 21 février 1961, Ophtalmologiste GEORGES



Leçon XVI : dignité de la personne soignée

Section 01. Des droits aux soins

§1. Du libre choix du soignant

CÉ, Sect., 18 février 1998, Section locale du Pacifique Sud de l'ordre des médecins CAA Lyon, 10 juin 2008, Radouane IJJOU c. CH de Bourg-en-Bresse

§2. Du droit à la thérapeutique & à la douleur atténuée

« Histoire(s) » du jour : de PFAFF à MORTON

Le « *Playmo de santé* » du jour : William HALSTED (1852-1922)

L'objet du jour : drogues & autres injections via PRAVAZ

§3. De l'absence de droit à la modalité thérapeutique

CÉ, Ord., 27 juillet 2018, COYETTE c. CHU de Montpellier

Section 02. De la dignité de la personne humaine

- §1. De la dignité philosophique
- §2. De la dignité juridique

Cass., AP, 17 novembre 2000, PERRUCHE

§3. Le respect de la personne humaine soignée

Cass., req. 28 janvier 1942, *Dr. Parcelier c. Teyssier* CC, 27 juillet 1994, *Loi bioéthique* Cass., Civ. 1ère, 09 octobre 2001, *Franck Abel Coindoz c. M. Louis Christophe*

Section 03. Des droits à la continuité de la vie privée

- §1. Pudeur & intimité
- §2. Vie privée

CA Paris, 17 mars 1986, AP-HP

La jurisprudence du jour :

Cass, Civ. 1ère, 24 février 1993, Luc HOYER c. ARSEAA

§3. Des informations médicales

Cass., Crim., 19 décembre 1885, Dr WATTELET



Leçon XVII: un « droit » à ne plus souffrir?

Section 01. La lutte – ancienne – contre les douleurs

§1. De l'élixir digestif au produit pharmaceutique

Tribunal de commerce de Paris, 09 novembre 1863, RASPAIL C. COMBIER

§2. De l'épicerie à la pharmacie via la Mafia : la/le coca

« Histoire(s) » du jour : de Sertümer à Mariani via Hahnemann & Fourneau

§3. De l'accès électronique aux médicaments

Juge des faillites Washington DC, 1er septembre 2021, Lab. PURDUE & immunité SACKLER

<u>Section 02. La lutte – contemporaine – contre les douleurs</u>

§1. Petite histoire de l'anesthésie

Edward JENNER (1849-1923)

§2. Souffrir & inoculer pour guérir : la lente progression vaccinale

De la lutte contre les douleurs aux CLUD

CAA Bordeaux, 13 juin 2006, Marie D. c. CH Gabriel MARTIN

De la recherche occitane contre le Cancer : CRAC!

L'objet du jour : du pilulier au CRAC occitan

§3. La santé mentale comme la chocolatine, une spécialité notamment toulousaine

Le « *Playmo de santé* » du jour : Jean-Etienne Esquirol (1772-1840) « Histoire(s) » du jour : de PINEL à MARCHANT

La jurisprudence du jour : Cass., Civ. 1, 11 juillet 1961, CARBONNEL C. clinique RECH



§1. Le refus d'une dépénalisation

Les jurisprudences du jour :

CJUE, 19 novembre 2020, France c. prod. vapoteuses au chanvre CÉ, ordo. 24 janvier 2022, Union des professionnels du CBD CÉ, 12 décembre 2022, Norml Marijuana

CÉ, 29 décembre 2022, Confédération des buralistes

§2. L'acceptation d'une expérimentation

CA Papeete, 27 juin 2002, Brigade tahitienne de Tiarei c. Loïc MARCHAND

§3. Éléments de droits étrangers



Leçon XVIII : des droits du médicament

Section 01. Notions (juridiques) de médicaments

§1. Le régime alimentaire, premier acte médicamenteux ?

Cass. Crim., 26 juillet 1873, Léa PETRO, femme DIEUDONNÉ (dragées de morue)

« Histoire(s) » du jour : de l'École de Salerne aux Académies (médecine & pharmacie)

Cass. Crim., 16 novembre 1837, Tinel HÉRAULT

Cass. Crim., 19 novembre 1840, John JOHNSON (sirop de sommités d'asperges)

Cass. Crim., 22 janvier 1842, Pharmaciens de Nantes (pilules ferrugineuses de VALLET)

§2. De 1777 à 2026 : ceci est juridiquement un médicament (et a donc une Амм)

La jurisprudence du jour : Cass. Crim. 15 avril 1852, Sirop de dentition DELABARRE

Cass. Crim., 06 février 1857, Pharmaciens SICAUD & alii c. Dr homéopathe MOREAU

Cass. Crim., 05 février 1858, Martin VAUCHEL

Cass. Crim., 13 avril 1976, MELCHIOR

CÉ, 10 avril 2002, BADER

Cass. Crim., 18 octobre 1988, Intermarché (crème au camphre)

Cass. Crim., 08 juillet 2015, Douanes françaises (baume du tigre)

§3. Ceci n'est pas – en Droit – un médicament : des cosmétiques aux digestifs & alicaments

Cass. Crim., 08 mai 1868, BOYER c. BOYER (liqueur hygiénique des Carmes)

Cass., Crim., 22 janvier 1842, Pastilles du Bassin de Vichy

Cass. Com., 25 avril 1989, Laboratoires VICHY & alii

Section 02. Histoire(s) juridique(s) médicamenteuse(s)

- §1. Des « simples » aux principes actifs complexes du Codex : du débit à la dispensation
- §2. De l'épicerie à la droguerie chocolatée puis de l'officine aux industries apothicaires

L'objet du jour : comment se dorer la pilule ou se la cacaoter ?

Cass. Crim., 26 juillet 1873, Léa PETRO, femme DIEUDONNÉ (dragées de morue)

§3. Doctrines de droit pharmaceutique

Le « Playmo de santé » du jour : François Dorvault (1815-1879)

Section 03. Une unité de contentieux médicamentés aux droits variés ?

§1. Des refus & autorisations de mise sur le « marché »

CÉ, 29 décembre 2004, GlaxosmithKline

CÉ, 1er août 2013, Société Sevene Pharma

CÉ, Ord., 17 juillet 2013, L. & alii

CÉ, 06 juin 2025, Société Janssen-Cilag

§2. Des contrefaçons de marques & de produits

Cass. Crim., 24 mars 1859, *Gaudens-Augustin Conté* CA Versailles, 12 octobre 2006, *Sandoz c. Biogaran*

§3. Des scandales sanitaires & pénaux

Tal corr. Bordeaux, 04 décembre 1959, *aff. Baumol* Cass., 16 mars 2022, *aff. Levothyro*x



Leçon XIX : un « droit » au plaisir du complet bien-être ? Des sexualités entre droit(s), morale & médecine

Les « *Playmos de santé* » du jour : Madeleine Brès (1842-1921) & René LEVASSEUR (1747-1834)

Section 01. De la perversion morale et « contre nature »

§1. « Un chien est utile... »

Parlement de Paris, 19 août 1623, Théophile DE VIAU

§2. La pénalisation par la Mort & par le feu

Section 02. De la perversion « criminalisée » de l'« inverti » : l'alliance de la Médecine au Droit

§1. « L'école à laquelle se forment les plus habiles et les plus audacieux criminels »

La jurisprudence du jour : Assises de Seine-et-Oise, 25 juin 1909, *Pierre RENARD*

§2. Une « objectivisation » médicale

Section 03. De la perversion « psychiatrique » du « dégénéré »

§1. L'aide des juristes aux médecins

Assises de la Seine, 21-23 octobre 1935, Paulo « les belles dents »

L'objet du jour : des corn flakes au petit déjeuner ?

§2. L'objectivisation par la criminalisation indirecte

« Histoire(s) » du jour : de Tardieu-Tourette à Ladoucette-Kinsey-Kellogs

CA Bordeaux, 25 mai 2016, Église évangélique de Cognac



Section 04. Un retour moralisateur de la « perversion »?

- §1. De l'argument « MORANO » à la dignité de la personne humaine
- §2. De l'homophobie silencieuse

Partie IV - Vie, Droit & Mort

Leçon XX : concevoir la Mort par l'État : lutter contre les « morts apparentes » par des « fonctionnaires d'apparat » ?

Section liminaire. Du projet « Vie, Droit & Mort »

Section 01. « Lumières » sur l'objectivation des morts d'apparat :

l'affirmation d'un pouvoir d'État

L'objet du jour : vers le catafalque

§1. Des croyances & religions à la Science éclairante

« Histoire(s) » du jour : de Dom CALMET à BRUHIER

- §2. Objectiver les « morts apparentes »
- §3. L'appel médical au biopouvoir de l'État

Section 02. La revendication vaine d'un monopole médical :

l'État imploré par la Médecine & le Droit

- §1. De la Mort constatée par monopole étatique
- §2. Des signes « incertains » déduits ou induits... de la mort « certaine »
- §3. Des appels à la reconnaissance étatique de la Mort

Section 03. « Mourir par la norme » : quand l'État fit des médecins

des « fonctionnaires de fait mortel »

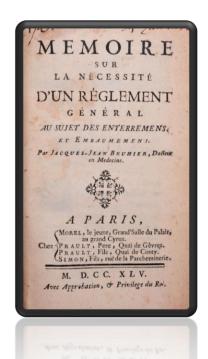
- §1. Des signes « circulaires » de plus en plus étatisés de la Mort
- §2. Des médecins, bras armés de l'État?

Le « *Playmo de santé* » du jour : FOURCROY (1755-1809)

La jurisprudence du jour :

Cour d'appel de Paris, 28 août 1891, Héritiers de Marie RÉGNAULT

§3. Du triomphe de la vie par l'esprit & l'indépendance



Leçon XXI : dignité de la personne décédée

De la dignité des personnes en fin de vie

CEDH, 3 janvier 2018, AFIRI & BIDDARRI

Section 01. État du droit positif

- §1. Du ressenti humain : la personne décédée
- §2. Du point de vue juridique : la chose cadavérique
- §3. Des remises en question(s)?

Section 02. Des recherches & des expérimentations cadavériques ?

§1. Des expérimentations médicales & gynécologiques

Trib. corr., Lyon, 15 décembre 1859, Charles BOULON c. étudiant GYNÉCOS & Pr. GAILLETON

Les « *Playmos de santé* » du jour : James Marion Sims (1813-1883) *v.* Louis WRIGHT (1891-1952)

§2. Des recherches cadavériques à la cryogénie

La jurisprudence du jour : CÉ, Ass., 02 juillet 1993, *Professeur MILHAUD*

Cass., Crim., 24 février 2009, Jonas Aka Bı ZEBIE c. Dr. Sekene BADIAGA

§3. Des expositions cadavériques

« Histoire(s) » du jour : Gunther Von HAGENS

L'objet du jour : de Gunther à l'os !

Section 03. Trois contentieux inaboutis

§1. De la dignité ou de la vie privée des proches?

CÉ, 22 décembre 2020, ESCOLANO

§2. De la garde ou du recel de cadavres ?

Cass. Crim., 07 juin 2017, CHU de Bordeaux

§3. Du charnier académique minoré au nom de la Science?



Leçon XXII : conclusion *raspalienne* : entre droit(s), médecine, santé & travail

Section 01. RASPAIL, « médecin malgré lui »

- §1. De la non-exclusion des professionnels de santé...
- ... mais de la valorisation de tous les acteurs, y compris des patients, du système de santé

Le « Playmo de santé » du jour : François-Vincent RASPAIL (1794-1878)

§2. De l'exercice illégal de la médecine

Cass., crim., 24 juillet 1846, RASPAIL c. ORFILA & alii

§3. De l'exercice illégal de la pharmacie

Cour impériale de Paris, 12 mai 1860, RASPAIL fils & TEXIER

Section 02. RASPAIL, expert de la Santé par la chimie

- §1. De la Santé par le microscope
- §2. Des expertises toxicologiques de RASPAIL

La jurisprudence du jour :

Cour d'assises de Tulle, 19 septembre 1840, Ministère public c. Marie LAFARGE

§3. De la Santé pour les plus vulnérables

Section 03. RASPAIL par VAN GOGH

« Histoire(s) » du jour : de la prise en compte tardive de la santé mentale

Des objets raspaliens du jour



- §1. Van Gogh & les établissements de santé
- §2. La planche à dessins, autoportrait testamentaire ou espoir d'un Risorgimento?
- §3. La planche à dessins, ou l'affirmation raspalienne d'une autre médicalité.

Programme général résumé des cours & travaux dirigés

INTRODUCTION AU DROIT MÉDICAL & DES TRAVAILLEURS DE SANTÉ

Leçon I: introduction raspalienne

Leçon II: des sources du droit médical & des travailleurs de santé

Leçon III : de la doctrine (académique) « médecine légale »

Partie I – De la santé sous monopoles

Leçon IV : d'un monopole médico-centré, l'autre : des cultes à l'État du biopouvoir

TD 01. Des sources & des doctrines en droit(s) de la santé

Leçon V : d'un monopole médical à celui d'une vente commerciale : la pharmacie

Leçon VI: au nom du médico-centré: les trois professions dites médicales & monopolisées

TD 02. Des objets du/des droit(s) de la santé

Leçon VII : des gardiens des monopoles : les sept ordres professionnels de santé

Leçon VIII : des monopoles sanitaires bousculés

TD 03. Des monopoles en droit(s) de la santé

Partie II - Droits & obligations des soignants

Leçon IX : du paternalisme médical au contractualisme sanitaire

Leçon X : des droits des soignants entre libertés, secrets, sciences & consciences

TD 04. Des ordres sanitaires

Leçon XI : des travailleurs & des urgences en milieux hospitaliers & sous hiérarchie médicale

Leçon XII : des « auxiliaires » médicaux à la revendication des « travailleurs de santé » ?

TD 05. Contentieux ordinal : procès fictif 01

Leçon XIII : libertés religieuses des travailleurs de santé : entre droit(s) & Laïcité

Leçon XIV : représentations fictionnelles des travailleurs de santé en milieux hospitaliers

TD 06. Du « contrat » médical

Partie III – Droits & obligations des soignés

Leçon XV : de l'information au consentement aux soins

Leçon XVI : dignité de la personne soignée

TD 07. Laïcité & santé

Leçon XVIII : un « droit » à ne plus souffrir ? Leçon XVIII : des droits du médicament

TD 08. Des consentements aux soins

Leçon XIX : un « droit » au plaisir du complet bien-être ?

Partie IV – Vie, Droit & Mort

Leçon XX : lutter contre les « morts apparentes » par des « fonctionnaires d'apparat » ?

TD 09. Cercueil(s) & Droit(s)

Leçon XXI : dignité de la personne décédée

Leçon XXII : conclusion raspalienne : entre droit(s), médecine, santé & travail

29 novembre 2025 - Procès fictif 02 dit « des retours des RASPAIL ».